

Intitulé du Poste : 1.2.5 - Enseignants en classes-relais affectés au second degré

Compétences attendues	<p>Professeur des écoles qui tout en exerçant principalement des fonctions d'enseignement auprès de collégiens de la 5e à la 3e , assure la coordination d'une équipe d'un éducateur spécialisé, de professeurs de collège, de personnels associatifs et de professionnels de l'animation, dans le respect des compétences spécifiques de chacun des membres de l'équipe.</p> <p>Fait preuve d'une expérience d'enseignement devant des publics scolaires en difficulté et d'une bonne connaissance des règles de vie et de travail en collège, ainsi que le système éducatif dans son ensemble.</p> <p>Capacité à travailler en équipe et en partenariat.</p> <p>Capacité à s'adapter, respecter le devoir de réserve et le cadre déontologique et hiérarchique.</p>
Missions	<p>1.1. Mission d'enseignement.</p> <ul style="list-style-type: none">• Exercer, dans un cadre réglementaire, auprès des élèves en difficulté, toutes les missions d'un enseignant, en s'appuyant sur les valeurs fondamentales du système éducatif, en recherchant, pour chacun, les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires et sociaux, dans des contextes professionnels variés.• Evaluer les capacités des élèves (au plan cognitif moteur, affectif ses stratégies d'apprentissage, ses modes d'appropriation des savoirs et des savoir-faire. Mettre en œuvre des stratégies d'enseignement ou d'aide adaptées et différenciées.• Etablir une communication dynamique et fructueuse avec et entre les élèves, en mettant en œuvre toutes les adaptations nécessaires.• Adapter la didactique des disciplines enseignées à l'école, concevoir les intersections des champs disciplinaires, dans un objectif d'aide à l'accès aux savoirs.• Mettre en place des situations d'apprentissage adaptées et motivantes, les mettre en œuvre, les analyser, les évaluer.• Elaborer l'emploi du temps des élèves, établi au cas par cas, évolutif et adapté selon leur situation.• Assurer un soutien et un tutorat des élèves lors de l'entrée en dispositif relais et lors de la réintégration du jeune dans le cursus scolaire. <p>1.2. Mission de concertation et des suivi.</p> <p>1.2.1. Travailler en équipe</p> <ul style="list-style-type: none">• En collaboration avec les éducateurs spécialisés, et tous les autres membres de l'équipe, assurer la cohérence des actions menées au sein du dispositif relais, leur articulation avec les activités organisées hors temps scolaire ainsi que le dialogue avec les familles,• En collaboration avec l'ensemble de l'équipe, participer à la recherche et à la définition des conditions matérielles, pratiques administratives nécessaires à la reconnaissance et à la réalisation des projets collectifs des élèves,• Dans le respect des compétences spécifiques de chacun de ses membres, autour d'objectifs communs et dans le cadre d'un projet global dont la cohérence doit être perceptible par les élèves, concourir à l'aménagement des parcours individualisés et élabore les projets Individuels des jeunes, qui peuvent être fondés sur l'alternance,• Rédiger les projets. <p>1.2.2. Communiquer</p> <ul style="list-style-type: none">• Echanger et communiquer dans le respect d'une éthique professionnelle avec l'enfant, l'adolescent et/ou les familles, faire vivre hebdomadairement des réunions de synthèse avec l'équipe de la classe

	<p>relais,</p> <ul style="list-style-type: none"> • échanger et communiquer avec d'autres professionnels, dans des réunions institutionnelles ou des échanges individualisés, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école ou de l'établissement, • transmettre des observations organisées, au sujet d'un enfant ou d'une pratique professionnelle. <p>1.3. Evaluation</p> <p>En intégrant dans son analyse les apports des autres professionnels, Il rend compte à l'IEN pilote des classes relais des actions menées lors des bilans intermédiaires et en fin d'année. Complète l'enquête ministérielle de suivi des élèves des classes relais.</p>
<p>Conditions d'exercices</p>	<p>Il exerce sous l'autorité du chef d'établissement support de la classe relais, en lien fonctionnel avec l'IEN pilote du projet du dispositif et l'IEN ASH-conseiller technique du Recteur. Poste incompatible avec un temps partiel.</p>